

AVIS PORTANT SUR LE
« DOCUMENT STRATEGIQUE DU BASSIN ANTILLES »

SEPTEMBRE 2020

Par courrier en date du 17 août 2020, Messieurs les Préfets de la Guadeloupe et de la Martinique ont saisi pour avis, le Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Martinique (CÉSECÉM) sur le « **document stratégique du Bassin Antilles** »

Le CÉSECÉM se félicite de l'existence d'un tel document qui, par sa pertinence et sa précision, servira de socle à de futures discussions en matière de développement économique et de coopération régionale. Par ailleurs, la Commission attire l'attention de la CTM sur la nécessité de se doter des moyens idoines (Brigades de gestion du littoral et brigades maritimes) afin de gérer au mieux l'espace maritime placé en partie sous son autorité.

Le CÉSECÉM prend acte et reconnaît le potentiel présenté par le Document Stratégique du Bassin Antilles, ainsi que sa valeur d'intégration. Cependant, il recommande une attention particulière sur les déclinaisons locales des plus-values et services attendus en matière de développement de l'économie bleue.

Adopté à l'unanimité des présents par le Bureau du CÉSECÉM le Jeudi 17 Septembre 2020.